



DEMANDE DE LOCATION DE SALLES D'EXPOSITION

Observation / Remarque :

A

Le

Signature :

Votre demande doit être effectuée au minimum 3 mois avant la date prévue de la manifestation.

Rappel : **La priorité est donnée aux évènements municipaux.**

Cela implique que la salle demandée pourrait être réquisitionnée par la commune, si un événement en nécessitait l'utilisation, y compris si celle-ci avait été réservée en amont.

Dans ce cas, une solution de rechange serait recherchée dans la mesure du possible.

Pré réservation le :

Accord responsable le :

Réservation validée Mairie le :

Envoi services techniques le :

Réponse service tech :

Réponse mail demandeur le :

Motif Refus éventuel :